

# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

obligation d'emploi Question écrite n° 9141

#### Texte de la question

M. Thierry Lazaro interroge M. le secrétaire d'État chargé des relations avec le Parlement sur la mise en oeuvre des dispositions des articles L. 323-1 et suivant du code du travail relatifs à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés. Dans le souci de permettre davantage encore l'embauche de travailleurs handicapés, il le prie de bien vouloir lui faire connaître ses intentions en la matière au sein des services de son secrétariat d'État et des services et administrations s'y rattachant.

### Texte de la réponse

M. le secrétaire d'État chargé des relations avec le Parlement partage la préoccupation de l'honorable parlementaire concernant l'insertion des travailleurs handicapés dans l'administration. Il signale cependant que son secrétariat d'État ne dispose d'aucune administration propre, et que son équipe se limite aux seuls collaborateurs de son cabinet. Au 30 octobre 2007, son cabinet comprend 23 fonctionnaires et 22 contractuels, y compris les membres de cabinet, huissiers, personnels d'intendance, de sécurité, de logistique et d'assistance.

#### Données clés

Auteur: M. Thierry Lazaro

Circonscription: Nord (6e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 9141

Rubrique: Handicapés

Ministère interrogé : Relations avec le Parlement Ministère attributaire : Relations avec le Parlement

Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 30 octobre 2007, page 6670 **Réponse publiée le :** 11 décembre 2007, page 7866